

REGLEMENT PLV
JEU SANS OBLIGATION D'ACHAT – TIRAGE AU SORT – PARTICIPATION PAR CANAL DIGITAL

Règlement :

Coca-Cola Entreprise, SAS au capital de 267.279.033 €, 343 688 016 RCS de Nanterre, organise en France métropolitaine (hors Corse) dans les points de vente Fresh Burritos participants un jeu intitulé : « Opération Finley Mojito ».

Adresse du jeu : Coca-Cola Entreprise, Service Consommateurs, « Opération Finley Mojito », 9, Chemin de Bretagne, CS 80050, 92784 Issy-les-Moulineaux Cedex 9.

Ce jeu, sans obligation d'achat, valable entre le 06/04/2016 et le 17/04/2016, est ouvert à toutes les personnes physiques âgées de plus de 18 ans à la date de participation, résidant en France métropolitaine hors Corse, titulaire d'un accès à internet auprès d'un opérateur français et possédant une adresse e-mail valide à la date de participation, à l'exclusion du personnel de toute entité ayant participé directement ou indirectement à la conception, l'organisation, la réalisation et/ou la gestion du jeu et de toute personne travaillant dans les points de vente participants, ainsi que des membres de leur famille.

Un seul lot par foyer (même nom, même adresse).

Conditions de participation : Se connecter au site <https://www.facebook.com> ou à l'application Facebook, se rendre sur la page Fresh Burritos, puis aimer la publication Finley Mojito diffusée. Vous participerez automatiquement à un tirage au sort.

Le tirage au sort désignera les gagnants par ordre de tirage au sort des lots suivants :

- 100 canettes 25cl de Finley Mojito d'une valeur commerciale unitaire de 1,070 euros TTC
- 100 chapeaux d'une valeur commerciale unitaire de 5,448 euros TTC
- 20 Kits Cocktails d'une valeur unitaire de 25,956 euros TTC

Les dotations seront envoyées aux gagnants dans un délai de 6 semaines à compter de la date de fin de jeu.

Avant la remise des dotations, les gagnants pourront être tenus de justifier de leur identité.

Les dotations qui ne seraient pas retirées dans les délais requis seront considérées comme perdues. Tout participant mineur pourra être tenu de justifier de l'autorisation de son représentant légal pour obtenir son lot.

Les frais de participation au jeu ne font l'objet d'aucun remboursement.

En aucun cas, il ne sera versé la contre-valeur en espèces des dotations. Coca-Cola Entreprise se réserve la faculté de proposer une dotation de valeur équivalente ou supérieure si les circonstances l'exigeaient.

La responsabilité de Coca-Cola Entreprise ne pourra être recherchée en cas d'événements indépendants de sa volonté, notamment ceux qui priveraient totalement ou partiellement les gagnants du bénéfice de leur dotation.

La communication des données personnelles est obligatoire pour participer au jeu, elles sont communiquées aux organisateurs du jeu pour les besoins exclusifs de l'organisation du jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord des participants. Conformément à la réglementation en vigueur, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des informations les concernant. Pour l'exercer, il suffit d'écrire à l'Adresse du jeu.